

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA  
SECURITE SOCIALE, ET DE LA  
JUSTICE

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION  
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/320 DU 16/6/87  
DECRET N° /MTSSJ.DGFP.DGPFCE.  
-----  
portant reclassement et nomination  
de Monsieur KOUNKOU PASSI (Ange),  
Instituteur de 3° échelon des cadres  
de la catégorie B, hiérarchie I des  
Services Sociaux (Enseignement).--

-----  
LE PREMIER MINISTRE,  
-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 076/84 du 07.12.84 portant ratification  
de l'ordonnance n° 019/84 du 23.06.84 portant modification de  
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/23 du 30.01.59 fixant les conditions  
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des  
fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.06.62 fixant la  
hiérarchisation de diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/176/FP du 5.07.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.  
62, portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 05.07.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 61/143/FP du 27.07.61 portant statut  
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire ;

(/u le décret n° 73/143 du 24.04.73 fixant les modalités  
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la  
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.02.67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements notamment en ses articles 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.72 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 05.07.62,  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 66/877 du 18.07.66 sur la prise  
d'effet des avancements et reclassements ;

(/u le décret n° 84/055 du 1.8.84, portant nomination

(/u le décret n° 86/1172 du 10/12/86 portant nomination des Membres  
du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10/12/86 portant organisation des  
Intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'appro-  
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des  
situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n° 1787/MTPS, DGTFP.DFP. du 17.12.82 autorisant Me.  
KOUNKOU PASSI (Ange), Instituteur de 1° échelon à suivre un stage de formation  
en URSS ;

D.G.B.

D.C.F.

(/u l'arrêté n° 9521/MEFA.COAS.DPAA du 19.12.1984, portant promotion des Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), de la République Populaire du Congo ;  
 (/u la demande de l'intéressé en date du 30.09.86.

**SECRET :**

ARTICLE 1er. - En application des dispositions des décrets n° 61/143 du 27.07.61, et 73/143 du 24.04.73 susvisés, Monsieur POUNKOU PASSI (Ange) Instituteur de 3° échelon, indice 700, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de "Master OF Arts" en Relations Internationales, obtenu à l'Université d'Etat de Kiev (URSS), est versé dans les cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 1° échelon.

Indice 790. Acc: néant.

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18.07.86 susvisé, ce versement, reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter du 17.11.86, date effective de reprise de Service de l'intéressé à l'issue de son Stage, sera ~~publié~~ ~~au JORPC~~ et ~~communiqué~~ partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 JUIN 1987

Par le Premier Ministre,  
 LE GARDE DES SCEAUX,  
 Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- DGFP/BST..... 1
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 2
- MAEC..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2.-